

ISO

transformé

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO
R 2015**

NUMÉROTAGE DES SEMAINES

1^{ère} ÉDITION

Janvier 1971

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 2015:1971

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/414db04b-dc63-429e-820d-13723180f339/iso-r-2015-1971>

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 2015, *Numérotage des semaines*, a été élaborée par le *Comité de coordination pour la normalisation de l'écriture des dates (DATCO)*, dont le Secrétariat est assuré par le Secrétariat Central de l'ISO Genève.

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 2015 qui fut soumis, en janvier 1970, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce	R.A.U.
Allemagne	Hongrie	Royaume-Uni
Autriche	Inde	Suède
Belgique	Iraq	Suisse
Canada	Irlande	Tchécoslovaquie
Ceylan	Israël	Thaïlande
Corée, Rép. Dém. P. de	Italie	U.S.A.
Corée, Rép. de	Pays-Bas	Yougoslavie
France	Pologne	

Les Comités Membres suivants se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet :

Japon
Norvège
Portugal

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 2015:1971

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/414db04b-dc63-429e-820d-13723180f339/iso-r-2015-1971>

NUMÉROTAGE DES SEMAINES

INTRODUCTION

La semaine est une unité de temps commode pour certaines opérations commerciales ou certains projets. Dans les marchés de fourniture où sont spécifiées les dates de livraison et dans les plans de transport et les documents comparables, les semaines sont souvent désignées par un numéro d'ordre. Etant donné que les règles de numérotage des semaines varient d'un pays à l'autre, il est très important d'appliquer des règles uniformes dans le commerce international et les plans de travail des entreprises internationales.

Un numérotage uniforme des semaines exige l'unicité du choix du jour considéré comme le premier de la semaine. Pour les besoins commerciaux et comptables, les plans et projets comparables dans lesquels des numéros de semaine sont susceptibles d'être employés, le choix du lundi comme premier jour de la semaine a été considéré comme le plus commode.

1. OBJET

La présente Recommandation ISO définit des règles en vue de la numérotation des semaines d'une année du calendrier grégorien. A cet effet, elle définit le premier jour de chaque semaine et la semaine de l'année qui doit être désignée par le numéro un.

2. DOMAINE D'APPLICATION

La présente Recommandation ISO doit être appliquée dans tous les cas où il est nécessaire de désigner une semaine déterminée de l'année pour des besoins commerciaux.

3. RÈGLES DE NUMÉROTAGE DES SEMAINES

3.1 Définition

Un numéro de semaine doit toujours désigner un intervalle de temps de sept jours.

3.2 Début de semaine

Pour les besoins du numérotage des semaines, le lundi doit être considéré comme le premier jour de la semaine.

3.3 Détermination de la première semaine d'une année

La semaine devant recevoir le numéro un dans une année civile donnée est la première qui contient au moins quatre jours de cette année.

NOTE EXPLICATIVE. - Le premier jour de la semaine étant le lundi, la semaine numéro un d'une année est celle qui contient le premier jeudi de janvier (voir exemple en Appendice).

3.4 Ecriture du numéro de semaine

La présente Recommandation ISO ne spécifie par une forme unique d'écriture des numéros de semaine. Cette forme d'écriture peut varier selon les applications :

- pour les besoins du traitement automatique de l'information, les numéros de semaine un à neuf seront écrits avec deux chiffres (c'est-à-dire de 01 à 09);
- les éditeurs d'agendas et de calendriers n'imprimeront probablement pas de zéro à gauche des numéros de semaine 1 à 9;
- il est possible d'ajouter au numéro un symbole signifiant semaine (dans la langue considérée) pour préciser qu'il s'agit bien d'un numéro de semaine (par exemple, on écrirait S 01 ou S 1 pour représenter la semaine numéro un);
- dans les marchés de fourniture, etc., il peut être préférable d'écrire les numéros de semaine un à neuf avec deux chiffres afin de réduire les possibilités de falsification.

APPENDICE

EXEMPLE DE NUMÉROTAGE DES SEMAINES

Année	Quantième	N° de semaine	
1968	Dimanche 29 déc.	52	
	Lundi 30 déc.	01	
	Mardi 31 déc.		
1969	Mercredi 1 jan.	01	
	Jeudi 2 jan.		
	Vendredi 3 jan.		
	Samedi 4 jan.		
	Dimanche 5 jan.		
	Dimanche 28 déc.		52
	Lundi 29 déc.		01
Mardi 30 déc.			
Mercredi 31 déc.			
Jeudi 1 jan.			
1970	Vendredi 2 jan.	01	
	Samedi 3 jan.		
	Dimanche 4 jan.		
	Dimanche 27 déc.		52
	Lundi 28 déc.		53
	Mardi 29 déc.		
	Mercredi 30 déc.		
Jeudi 31 déc.			
1971	Vendredi 1 jan.	01	
	Samedi 2 jan.		
	Dimanche 3 jan.		
	Lundi 4 jan.		
	Dimanche 26 déc.		51
	Lundi 27 déc.		52
	Mardi 28 déc.		
Mercredi 29 déc.			
Jeudi 30 déc.			
Vendredi 31 déc.			
1972	Samedi 1 jan.	01	
	Dimanche 2 jan.		
	Lundi 3 jan.		
	Mardi 4 jan.		
	Vendredi 29 déc.		52
Samedi 30 déc.			
Dimanche 31 déc.			
1973	Lundi 1 jan.	01	
	Mardi 2 jan.		
	Mercredi 3 jan.		
	Jeudi 4 jan.		